

**Avenant à la convention de partenariat entre la Communauté
Tarentaise (CCHT) et l'Association Orchestre à l'École**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer l'avenant à la convention de partenariat du 1^{er} juin 2022, annexée à la présente décision, relative à la mise à disposition d'un instrument de musique supplémentaire, dans le cadre du dispositif « l'orchestre à l'école » à Sainte-Foy Tarentaise.

ARTICLE 2 – L'instrument (trombone) est fourni d'occasion et son prêt fait l'objet des mêmes conditions que les instruments concernés par la convention du 1^{er} juin 2022.

ARTICLE 3 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 14 novembre 2022

Yannick AMET
Président





**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 01/06/2022
ETABLISSANT LA MISE A DISPOSITION D'UN PARC INSTRUMENTAL
POUR UN ORCHESTRE A L'ÉCOLE**

A la suite d'une modification de l'effectif du projet orchestre à l'école de l'école élémentaire de Sainte Foy-Tarentaise, l'association a accepté de mettre à disposition du Bénéficiaire un instrument supplémentaire. Le matériel décrit ci-dessous est fourni d'occasion et son prêt fait l'objet des mêmes conditions que les instruments concernés par la convention signée entre les parties le 01/06/2022.

INSTRUMENT	MARQUE	REFERENCE	NUMERO DE SERIE	VALEUR A NEUF
TROMBONE	YAMAHA	YSL350 C	610197	1 400 €

Fait en deux exemplaires à Paris, le 04/11/2022

Pour l'Association Orchestre à l'École
Madame Marianne BLAYAU
Déléguée Générale

Pour la Communauté de Communes de Haute Tarentaise
Monsieur Yannick AMET
Président